CONTRIBUTION sur les voitures et les chevaux.

(Loi du 2 juillet 1862).

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Le PREFET du département du Nord, Grand-Officier de l'Ordre Impérial de la Légion - d'Honneur , Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique,

Informe les contribuables possesseurs de voitures et de chevaux affectes à leur service personnel ou au service de leur famille, qu'aux termes de l'article 11 de la joi du 2 juillet 1862, les déclarations qu'ils ont faites antérieurement sont vala-bles pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu, mais qu'elles doivent être mo-difiées par de nouvelles déclarations, dans le cas de changement de résidence, hors de la commune ou du ressort de la per-ception, et dans le cas de changements survenus dans leurs bases de cotisation.

Qu'en conséquence les contribuables aujourd'hui possesseurs d'un nombre de voitures et de chevaux excédant le nombre déclaré ou inférieur à ce nombre, ou ayant changé de domicile hors de la commune, ou enfin, que bien qu'en possession de voitures et de chevaux depuis une époque soit anterieure, soit postérieure au 1^{er} janvier 1863, ne les auraient point encore déclarés, sont tenus d'en faire la déclaration à la mairie de l'une des communes de leur résidence, le 15 janvier

munes de leur residence, le 10 janvier 1864 au plus tard.

Il leur est rappelé que les taxes seront doublées pour les voitures et les chevaux qui n'auraient pas été déclarés, ou auraient été déclarés d'une manière inexacte.

Ils trouveront à la mairie et chez les contrôleurs de contributions directes, des feuilles imprimées sur lesquelles ils pourront inscrire les changements à apporter à leur précédente déclaration, ou ir déclaration s'ils n'en ont point

Lille, le 23 décembre 1863.

VALLON.

VILLE DE ROUBAIX.

Prolongement de la rue Pélart.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la vo-lonté nationale. Empereur des Français, à tous présents et à venir, Salut.

Le tribunal de première instance, séant à Lille, departement du Nord, a rendu le jugement saivant auquel ont assisté Messieurs Dufresne, président, Bourdon, et de Coussemacker, juges, Telliez, juge sup-pleant, remplissant les fonctions du minis-tère public, et Cresson, greffier. Vu le réquisitoire dont la teneur suit:

A Messieurs les Présidents et juges compo-sant le Tribunal civil de Lille;

Vu le décret impérial du 30 juillet mil huit cent soixante-trois, qui déclare d'uti-lité publique les fravaux à exécuter pour le prolongement de la rue Pelart dans la ville de Roubaix; le plan parcellaire des terrains à

occuper; Vu l'état indicatif des immeubles à acquérir et des propriétaires à exproprier; Vu l'arrêté préfectoral du trois septem-bre mit huit cent soixante-trois, pur lequel ces plans et état parcellaires ont été sou-

mis aux formalités d'enquete;

Yu les certificats et procès-verbaux constatant que les formalités d'enquête ontété exactement et régulièrement remplies;

Le procureur impérial requiert qu'il plaise au tribunal,

Déuleur l'expressition pour cause d'un

plaise au tribunal,
Déclarer l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains désignés par
l'arrête prefectoral du trois septembre mil
huit cent soixante-trois, et teintés en bleu

au plan parcellaire soumis à l'enquête; Nommer un de messieurs pour diriger les opérations du jury et désigner un deuxième membre du tribunal pour remplacer au besoin le premier magistrat

Au Parquet de Lille, le dix décembre mil huit cent soixante-trois.

Pour le procureur impérial, Signé Tellier.

Vu le réquisitoire, Nous nommons M. Bourdon, juge, pour faire rapport à l'audience. Lille, le dix décembre mil huit cent

Lille, le una soixante-trois,

Le président, signé Dufresne.

Rourdon, jug

Oui le rapport de M. Bourdon, juge; Attendu qu'il résulte des pièces énon-cées au réquisitoire qui précède que les formalités prescrites par la loi ont été

accomplies

accomplies.

Vu l'article quatorze de la loi du trois
mai mil huit cent quarante-un;

Le tribunal prononce l'expropriation
pour cause d'utilité publique de douze
cent soixante-seize mètres carrés de terrain, avec bâtiments, situés à Roubaix, section E, numéros onze cent cinquante-cinq, onze cent cinquante six, onze cent cinquante-sept, onze cent cinquante-huit. onze cent soixante - cinq, onze cent soixante - six, onze cent soixante - sept, onze cent soixante - huit, onze cent soixante - neuf, onze cent soixante - neuf (bis), onze cent soixante-neuf (ter) et onze cent soxante-dix du cadastre, appartenant aux heritiers Mulliez-Delesalle, de Rou-baix, savoir : Louis, fabricant, Jean-Bap-tiste, Christine, Louison et Marie. Commet M. Bourdon, juge, pour diriger

les operations du jury chargé de fixer l'indemnité et M. de Coussemacker, juge, pour le remplacer au besoin.

Ainsi fait et prononcé publiquement le douze décembre mil huit cent soixante-

Le président, signé DUFRESNE. Le greffier, signe CRESSON

Enregistré gratis à Lille, le dix-sept dé-embre 1863, p 184, cases 6 à 8. Signe DESTELLE. Nous, Maire de la ville de Roubaix ;

le jugement d'expropriation qui précède; Vu l'arrèté de M. le Préfet du Nord, en

date du 22 décembre 1863; Vu la loi du 3 mai 1841;

Arrètons : Arricons.

Arr. 1er. Le jugement en date du 12 de ce mois, par lequel le Tribunal de première instance de Lille, a prononcé l'exprepriation pour cause d'utilité publique, d'introduble présentation. d'immeubles nécessaires à l'ouverture du prolongement de la rue Pélart, dans la ville de Roubaix, sera publié à son de caisse, le mardi vingt-neuf de ce présent mois de décembre, et par affiches tant à la principale porte de l'eglise qu'à celle de

la principale porte de l'eglise qu'à celle de la maison commune. Il sera, en outre, inséré le même jour, dans le journal le Mémoral de Lille.

ART. 2. L'extrait dudit jugement sera également notifié le mardi 29 décembre, par l'un de MM. les commissaires de police, 'au domicile de Messieurs et Mesdemoiselles Louis, Jean-Baptiste, Christine, Louison et Marie Maliez, propriétaires des immenhles expropriés. immeubles expropriés.
Roubaix, le 26 décembre 1863.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX Résumé de la séance du 26 décembre 1863.

Membres présents: MM. Ernoult-Bayart, maire; Julien Lagache, Constantin Descat et Renaux - Lemerre, adjoints; Tiers-Bonte, Guillaume Lefebvre. Pierre Lepers, Louis Watine, Edouard Hannart, Delle-Louis Watme, Edouard Hannart, Delle-beeq-Desfontaines, Motte-Bossut, Edouard Delattre, François Duthoit, Auguste Du-riez, Denis Salembier, Henri Delattre, Pierre Pareut, J. Delerue-Dazin, Achille Wibaux, Dubar-Delespaul, Henri Ter-nynck, J.-B. Ferret, Charles Bourbier, Achille Dewarlez, conseillers.

Absents: MM. Cesar Piat, Edouard De-buchy, A. Mimerel fils. M. Pierre Parent est nommé secrétaire

1. Vote d'un crédit pour ajouter des chapiteaux aux piliers de l'église Ste-Elisabeth.

2. Indemnité de logement accordée à un deuxième vicaire pour la paroisse Ste-

d'une rue communiquant de la rue Laterale à celle de 12 mètres qui doit relier la gare avec la rue St-Vincent-de-Paule. 3. Acceptation de l'offre faite à la ville

4. Approbation de la résiliation du marché passe pour l'entretien du pavage des rues de la ville.

5. Rejet de la réclamation du sieur Devos, relativement à des fournitures de

Vote d'un crédit supplémentaire pour la direction des travaux municipaux. 7. Approbation du budget des dépenses d'exploitation de la distribution d'eau pour l'exercice 1864.

8. Projet de construction de deux bergeries avec magasins à fourrages, d'une porte cochère et d'un campanile avec cloche à l'abattoir; renvoyé à une com-mission composée de MM. Louis Watine, A. Duriez et Dewarlez.

9. Nomination d'une commission, com-posée de MM. Dewarlez, Delebecque et Bourbier, pour examiner, s'il y a lier, une demande d'acquisition d'un terrain dependant du canal.

Le dividende de la Banque de France pour le deuxième semestre de 1863 est fixé à 85 francs.

Le tirage de la loterie de l'OEuvre du Travail pour les pauvres, a eu lieu hier, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, sous la surveillance de l'administration municipale. Nous publions, plus loin, la liste des numeros gagnants.

On annonce l'organisation prochaine d'un bal par souscription, au profit des indigents

Ce que nous savons des dispositions ar-rétees à ce sujet fait espèrer un résultat dont on n'aura qu'à se feliciter. Ce bal aurait lieu dans la seconde quin-

zaine de janvier.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Séance solennelle du 27 décembre 1863.

Cette interessante solennité avait réuni une foule considérable.

une foule considerable.

La séance a été ouverle par un discours de M. Chon, président de la société.

M. Lamy rapporteur, en rendant compte au nom des Commissions des Sciences et des Arls appliquées à l'Industrie, du résultat des concours et des encouragements accordés chaque année pour services rendus à l'Industrie, a fait en ces termes l'étoge de M. Ryo-Catteau, l'un de nos concitoyens: nos concitoyens :

a Il y a vingt-sept ans, un simple ouvrier mécanicien, après avoir parcouru les différentes villes de France où l'on s'occupait spécialement de la fabrication des tissus, venait se fixer définitivement à Roubaix. Il avait demeuré neuf ans à Lyon pour y apprendré, sous les inspirations et avec les conseils de l'illustre la constit la constituir par la constituir par la constituir de la constituir par la co les inspirations et avec les conseils de l'illustre Jacquart, la construction de ces admirables métiers qui portent son nom, et il allait doter Roubaix de cette invention, à laquelle l'industrie lyonnaise a dù pendant longtemps une grande supériorité. A cette époque, l'industrie de Roubaix était loin encore de l'état florissant où nous la voyons aujourd'hui. Parmi les hommes dont le génie inventif, le travail persévérant et les constants efforts ont contribué pour une large part à son développement, on peut mettre à l'un des premiers rangs M. Roy-Catteau.

M. Ryo est devenu en effet l'un des pre-

miers constructeurs de France pour la perfection et le bon mayche des métiers Jacquart. Il
en a imaginé de divers systèmes pour le tissage spécial de Roubaix et pour la grande fabrique de tulle de Saint-Pierre-lez-Culais.
Aussi bienveillant et généreux de caractère
qu'ingénieux dans la conception de machines
nouvelles ou de nouveaux perfectionnements
pour les machines en utage, M. Ryo s'est toujours fait un plaisir d'éclairer de ses consoils
les nombreux fabricants qui kenaient et viennent encore les lui demander. Sans cesse à la
recherche des moyens d'accroître et de simphifier le travail des bras ou des machines, il
a successivement inventé:

1 s Le lisage automatique récompensé
d'une médaille de l'e classe à l'exposition de
1855, permettant de produire chaque jour
près de 18,000 cartous, c'est-à-dire douze
lois autant que par l'ancien système;
2 e Le métier à doubler les fils, appelé
doubleuse, dont l'emploi s'est répandu avec
une extrême rapidité;

3 Le métier à ourdir pour le tissage mécanique, qui a lutté avantageusement contre
l'introduction des machines analogues anglaises;

4 Le bobinoir destine à mettre en bobi-

canque, qui a inte avantageisement contre l'introduction des machines analogues anglaises;

3 40 Le bobinoir destiné à mettre en bobines, pour le tissage, les échevaux de soie, de laine et de coton, et dont l'emploi a plus que décuplé le travail à la main;

50 Enfin le moteur continu à double torsion, invention toute récente, qui paralt appèlée à un grand avenir.

L'une de ces machines mérite particulièrement l'attention de la Société par son double caractère d'utilité, et je ne crains pas de le dire, de moralité.

En effet, non-seulement le bobinoir a été d'un immense secours pour la fabrique de Roubaix, qui n'aurait peut-être pas trouvé suffisamment de bras pour lui préparer les matières propres au tissage, mais il a eu encore le précieux avantage de permettre le travail à domicile. L'ouvrier, père de famille, peut aller en toute sécurité à la fabrique, pendant que la jeune fille fait fonctionner le bobinoir sous les yeux de sa mère, et l'aieul impotent lui-même, en le faisant mouvoir, peut lui demander sa part de salaire.

Mais pour acheter une machine, quelque

yeux de sa mère, et l'aieul impotent lui-mème, en le faisant mouvoir, peut lui demander sa part de salaire.

** Mais pour acheter une machine, quelque simple qu'elle soit, la plupart des familles d'ouvriers n'ont malheureusement que des épargnes presque toujours insuffisantes. Si nèanmoins le bobinoir a pu se propager rapidement parmi elles, c'est sans doute à cause de la grande supériornté qu'il offre sur le travail à la main, mais c'est aussi et surtout grâce au désintéressement du constructeur lui-mème. M. Ryo, en effet, avec une confiance qui l'honore, livre ses machines à l'ouvrier, en lui accordant toute latitude pour s'acquitter peu à peu sur le produit de son travail quotidien. l'ajoute, à la louange des ouvriers, que ces nobles sentiments n'ont pas encore trouvé d'ingrats, quoique, depuis leur invention, plus de quinze cents bobinoirs aient été livrés à l'industrie.

* En résumé, messieurs, prenant en considération l'importance des inventions et des constructions de M. Ryo Catteau, et les progrès réels que depuis vingt-sept ans il a fait faire à diverses industries, la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts décorne à ce constructeur une médaille d'or. *

« Messieurs .

Messieurs,
Le département du nord a vu récemment s'accomplir, dus l'intérêt de l'agriculture, de l'uygiène générale et de l'industrie, ileux faits d'une importance capitale : le desséchement des marais de la Haute-Deule et la distribution d'eau des viles de Roubaix et de Tourcoing. Applications de la science sur une vaste échelle, ces faits qui ont passé peut être trop inaperçus du public, méritaient de fixer l'attention de la Société, et devaient appeler sur leurs auteurs une de ses plus hautes récompenses. Permettezmoi, Messieurs, de vous indiquer succinctement la nature et les résultats de ces deux grandes entreprises.

entreprises.

Le desséchement des marais de la Haute-Dedle était signalé dès 1786 par les États de Flandre comme une amélioration de premier

Flandre comme une amélioration de premier ordre.

Les troubles de la révolution, de longues discussions avec le génie militaire et la difficulté de réunir en un faisceau de nombreux intérêts disséminés sur un vaste territoire, retardèrent réclosion du projet jusqu'en 1848. A cette époque, M. Kolb, alors ingénieur de l'arrondissement de Lille, prit l'initiative d'une étude complète, laquelle, modifiée sur quelques points, en 1856, par M. Menche de Loisne, par suite de la s'paration des desséchements du Nord et du Pas-de-Calais, est aujourd'hui passé à l'état de fait que l'on peut considérer comme accompli.

En principe, le travail du desséchement a

lecteur sur la rice que la dedit de la decente de 20 kilomètres, avec une pente totale de 4 mètres, et recevant, par le moyen de sypheus pratiqués sous la rivière, les eaux de la rive droite.

3 MM. les ingénieurs ont su triompher habilement des difficultés exceptionnelles que leur prisentait un terrain sans consistance, sur une étendue de plusieurs kilomètres, soit pour établir des tunnels à la traversée d'Haubourdin, soit pour donner de la solidité aux talus du canal, tout en permettant aux eaux du sous soi de fittrer sans entrainer le sable mouvant.

La surface totale des marais desséchés et des terrains améliorés s'élève à environ 1700 hectares

Le prix de revient de l'œuvre d'ensemble.

La surface totale des marais desséchés et des terrains améliorés s'élève à environ 1700 hectares.

Le prix de revient de l'œuvre d'ensemble ne dépassera pus 350 francs en meyenne par hectare pour les sociétaires. Ce chillre, comparé à la valeur actuelle des terres dans l'arrondissement de Lille, indique combien l'opération sera fructueuses, quand le travail intelligent et parcellaire des propriétaires aura complété cette grande œuvre.

Tels sont, Messieurs, les résultats essentiels du desséchement des marais de la Haute-Dealle, au point de vue agricole et économique. Quelque considérable qu'ils soient, ils mous paraissent dépassés encore par l'henreuse influence que la disparition d'immenses marécages aura sur l'hygiène générale des contrées desséchées et misse en culture.

Test pour nous un devoir de faire remarquer qu'aux difficultés techniques du desséchement s'ajoutaient toutes les difficultés financières et administratives que peut soutevet un travail aussi vaste et aussi complexe Si, sous ce second rapport, on a pu trismpher de tous les obstacles, le pays doit associer, dans sa reconnaissance, M. le préfet, dont le dévouement et la constante sollicitude ne firent jamais défaut à la société du desséchement, et M. Menche, maire d'Haubourdin, pour l'habileté, l'esprit de conciliation et la fermeté qu'il ne cessa de déployer comme directeur-général de l'agence.

Le deuxème grand travail accompti par MM les ingrénieurs la lances de la lance de l

de deployer comme directeur-general de l'agenec.

Le deuxième grand travail accompli par
MM. les ingénieurs Kolb et Menche de Loisne
est la dérivation des eaux de la Lys.

L'abaissement progressif de la nappe d'eau
alimentaire des fabriques de Roubaix et de
Tourcoing, et le danger qui menagait l'industrie de ces villes furent signalés, en 1855, par
MM. les ingénieurs des pouts-et-chaussées. En
1858, ces Messieurs reçurent la mission de
donner une solution pratique à la grave question de l'alimentation pratique à la grave question de l'alimentation pratique à la grave questinuusriels.

Deux solutions se présentèrent, chacune
avec leurs partissus actifs et convaincus :
l'alimentation par l'Escaut et l'alimentation par
la Lys.

l'alimentation par l'Escaut et l'alimentation par la Lys.

» Après de longs débats, MM. Kolb et Menche de Loisne démontrèrent nettement que la deuxième solution offrait sur la première d'incontestables avantages, soit en faissant rensortir les incouvénients d'une prise d'eau à l'Encaut sur un soi ctranger, soit en produisant les expériences de M. Girardin, qui établissaient la supériorité et même les quantés exceptionneiles des eaux de la Lys pour l'industrie. Enfin, en 1861, le Conseir genéral des Ponts-et-Chaussées adopta la solution de la Lys, en donnaut son approbation au projet d'exécution dressé par les deux ingénieurs.

» Les eaux sont prises à Bousbecques, sur

donnant son approbation au projet d'exécution dressé par les deux ingénieurs.

Les eaux sont prises à Bousbecques, sur la rive droite de la Lys, et refoulées, dans des tuyaux ea fonte d'un demi-mètre de diamètre, jusques aux points culminants de Routaix et de Tourcoing, par deux 'puissantes machines à vapeur de la force nominale de 120 Chevaux-vapeur. La hauteur d'ascension est 51 mètres et la distance de refoulement 7,300 mètres. Les eaux sont ainsi amenées ans d'immenses réservoirs de lonte établis aux points culminants des deux villes alimentées, et de là distribuées à ces villes.

Le succès qui a couronné cette grande entreprise a justifié l'exactitude des calculs de MM. les ingenieurs aussi bien que l'excellence des mosures prises par eux pour éviter les divers accidents possibles dans des conditions de pression si exceptionnelles.

Pour faire comprendre l'importance de ce succès au point de vue «conomique, illme suffira de dire que l'eau est vendue à 5 centunes le mètre cube à Roubaix, 8 centimes à Tourcoing, tandis que le prix de revient par les puits forès et ait en moyenne de 0 fr. 30, et qu'en été, plusieurs industries, dont les forages étaient insuffisants, payaient l'eau jusqu'à 1 fr. le metre cube.

étaient insuffisants, payaient i cau juaqu'a a la le metre cube.

Si la distribution d'eau de Roubaix et de Tourcoing fait honneur à la science de MM. les ingénieurs kolb et Menche de Loisne, ces messieurs se plaisent à dunner les plus grands éloges à M. Varennes, directeur du service municipal des eaux, qui a dirigé les travaux

l'activité de Virginie.

« Je vais avoir l'honneur de vous rejoindre, » répondit notre demoiselle, en
prenant son charmant petit air, et une
mine si peu aimable que le comte comprit
la nécessité de quitter le sanctuaire.

« Est-ti possible madame que made»

 Est-il possible, madame, que made-moiselle votre fille ait obtenu la permission de se livrer à un pareil amusement?»
Telle fut à peu près la réponse du comte aux aimables félicitations de la baronne sur son titre de maréchal de la cour.

aux almanes tericiations de la baronne sur son titre de marèchal de la cour.

• De quelle manière s'amuse-t-elle donc? demanda la baronne, un peu surprise. Je la croyais assise au métier à tisser!

— Prégisement; mais ce n'est naturel-lement que pour son plaisir?

— Pour son plaisir aussi, c'est vrai; car Virginie s'acquitte toujours de son travail avec une satisfaction et une ardeur qui le font avancer rapidement; mais la raison dominante est iei l'utilite; la pièce de toile qu'elle tisse devrait être terminée depuis longtemps.

— Ainsi elle est obligée de travailler comme une esclave? répliqua l'amant inquiet, incapable de cacher plus longtemps son mécontentement; car il ne croyait pas possible qu'une jeune personne si delicate, possible qu'une jeune personne si délicate, ou plutot — car Virginie n'était rien moins qu'aérienne — une demoiselle de sa condition, destinée à devenir comtesse de

Sardo, put résister à ce travail.

— C'est attacher trop d'importance à la chose, dit la baronne avec un rire cordial. Virginie est forte, elle a une santé excel-lente, et elle a été accoulumée des son enfance, non pas à l'esclavage, mais à la simplicité que j'ai jugée nécessaire à une jeune personne pauvre. Le tissage est un travail dont elle s'est fort peu occupce, et elle n'a jamais eu à faire que des choses faciles, comme le tissu qu'elle a en ce

moment sur le metier.

— Et qui sera le dernier, n'est-ce pas ? reprit le comte en baisant la main à la

reprit le comte en baisant la main à la baronne avec une courtoisie flatteuse. Quelque forte que soit M¹¹º Virgmie, elle ne résisterait pas longtemps à cette fatigue. Je vous assure qu'elle y gagnerait une phthisie pulmonaire, si même elle n'en est dejà atteinte!

— Oh! il n'y a pas de danger! répondit la baronne sur le ton de la plaisanterie. Un peu d'exercice est toujours nécessaire à la santé des jeunes personnes.

d'a santé des jeunes personnes.

— J'en conviens ; mais il faut qu'il soit d'une autre nature. La promenade à pied, à cheval, en voiture, etc., en procure assez.

— Cet exercice est loin d'être aussi utile que l'autre, et j'aurais bien des reproches à m'adresser si je n'avais aus fait proches à m'adresser si je n'avais pas fait de Virginie une active menagère. Qui sait quel avenir lui est reservé, à ma petite Virginie! Les connaissances du menage

ne sont jamais perdues. »
En ce moment, le comte fut sur le point de manifester par ses paroles ce que sa sollicitude avait dejà trahi; mais il sur-monta son vit desir de se declarer imme-diatement, afin d'entendre son arrêt des propres lèvres de Virginie avant que rien l'eùt préparée & sa demande. Il se rappe-lait trop bien à quel malheureux résultat on peut arriver parfois en se servant

d'ambassadeurs. La baronne jugea convenable d'aborder autre sujet. « M. le comte s'est absen-? demanda-t-elle. -J'ai été obligé d'aller moi-même à A....

pour surveiller l'emballage d'une foule d'objets que j'allendais depuis longtemps de Stockholm pour l'ameublement de - Comment ! le mobilier actuel est déjà

si magnifique !

— Telle ne peut être la conviction de M^m la baronne ; car il manquait bien des choses à Sardo. Maintenant ce ne sera pas mal, j'espère, et cela pourrait devenir très-bien, si j'osais prier Mme la baronne de venir sur les lieux me donner ses conseils sur quelques points qui m'embarras-

 M. le comte me flatte, et j'accepte avec grand plaisir: mais il faut que ce soit avant la fin de la semaine prochaine, car nous avons reçu l'agreable nouvelle que ma mère et ma nièce arriveront à Ripholm vers la fin d'octobre.

La baronne s'estimait fort heureuse d'avoir eté amenée si naturellement à parler de ce retour, et son œil observateur remarqua, avec une joie secrète, qu'un leger nuage se repandait sur la physionomie du comte. « Ah! ah! pensa-1-elle, cela vous deplait? Non, non, le sombre silence de Rinholm n'est pas la riunte silence de Rinholm gaîte de Latorp!

gatte de Latorp! •

« Ce sera pour moi un grand plaisir que de revoir ces dames, mais il ne sera pas exempt de tristesse. La baronne se propose-t-elle de passer l'hiver à Rinholm?

- Sans douie. C'est tout naturel! — Je trouverais plus naturel qu'elle ne le fit pas, car, à mon avis, ce serait pour elle une douleur renouvelée chaque jour, maintenant que la propriété a passe en d'autres mains et que le lieutenant ou

son fondé de pouvoir en prendra sans doute possession avant le nouvel an ! » C'etait la première fois que le comte s'occupait si intimement des affaires de la famille. La baronne ne crut pas convenable d'en paraître étonnée, et elle repondit, sans changer de ton : « Richard ne reviendra que l'été ou l'automne prochain, c'est à ses instantes prières qu'Eugénie s'est déterminée à rester à Rinholm. Je crois ependant qu'elle ne fait ce sacrifice et c'en est un, en effet — que par amour pour sa fille : Isabelle s'est si bien accoulumée à Rinholm qu'elle aime mieux y passer l'hiver que de continuer, comme il en avait ete question, leur voyage jusqu'è parie projection. il en avait ete question, leur voyage jus-qu'à Paris, malgre la bonne et agreable compagnie qui offrait de s'y rendre avec

L'arrivée du major interrompit l'entretien. Sympathisant sur ce point avec la baronne, le comte sentit la necessité de baronne, le comte sentit la necessite de faire sa demande en mariage avant le re-bour d'Isabelle. En qualite de fiancé de Virginie, il pourrait aller à Rinholm aussi suvent que bon lui semblerait, tandis qu'autrement cela serait peu convenable. Par un sentiment de delicatesse bien naturel, il desirait, en outre, qu'Isabelle et lui ne se revissent que comme de futurs

parents.

Le comte réflechit donc pour la première fois au moyen d'avoir avec Virginie un entretien en têle-à-tête, dont il ne vouloit absolument pas faire la demande aux parents. Le jardin etait trop humide. mande aux parents. Le jardin etait trop humide et trop desagreable en cette saison, même pour une scène si chaleureuse, et on ne laissait jamais assez longtemps Virginie seule avec lui pour qu'il pùt mettre son projet à execution à Latorp. Une excursion à Sardo etait prefeférable, sans doute; mais ce n'etait pas la serve de la comparable de la ferable, sans doute; mais ce n'etait pas la non plus un expedient parfait dans le cas où il essuierait un refus. Peut-être le mieux serait-il d'écrire: on s'exprime plus librement. et on reçoit au moins une réponse catégorique. Cependant, on perd en écrivant un avantage dont la valeur

n'est pas médiocre, l'auxiliaire des gestes

Le comte ne poussa pas plus loin ces réflexions. L'arrivée de Virgiuie vint y

réflexions. L'arrivée de Virgiule vint y mettre un terme.

La jeune personne avait l'air un peu embarrassé; elle ne regardait pas le comte quand il lui parlait, et, dès que la politosse le lui permit, elle prit son ouvrage et alla s'asseoir près de la fenètre. Tout cela n'echappa point à sa mère.

Virginie etait un peu offensée de l'immixion du comte dans son tissage; mais il y avait assurément autre chose encore qui la tourmentait dans la bonne intention qui l'àvait guide.

tion qui l'àvait guide.

M^{mo} Eville Carlen.

(La suite au prochain numéro).

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste:

Jusqu'à 10 gr. incl. 0f. 10 c. 0f. 30 c.
De 10 gr. jusq. 20 gr. 0 40 0 60
De 20 > 100 > 0 80 1 20
De 100 > 200 > 1 60 2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excedant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchisse-

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du mén

Jusqu'à 10 gr. incl. Of. 10 c. 0 f. 15 c. de 10 jusqu'à 20 0 20 0 30 de 20 100 0 40 0 60 de 100 200 0 80 1 20